

## **Description de la dotation – Jeu-concours « VIBRATION - CHAMBORD LIVE »**

Organisé sur l'antenne de la radio VIBRATION du samedi 30 mai au vendredi 05 juin 2026

Dans le cadre du jeu-concours « VIBRATION CHAMBORD LIVE », cinq lots sont mis en jeu.

- 1 lot de 2 places pour Orelsan le vendredi 26 juin ; d'une valeur unitaire indicative de 73 € TTC par place.
- 2 lots de 2 places pour Maroon 5 le samedi 27 juin ; d'une valeur unitaire indicative de 73 € TTC par place.
- 2 lots de 2 places pour DJ Snake le dimanche 28 juin ; d'une valeur unitaire indicative de 73 € TTC par place.

### Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant ne pourra remporter qu'un seul lot.
- Chaque gagnant sera informé de son gain par e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription.

### Modalités de participation

Les auditeurs souhaitant participer au jeu-concours devront s'inscrire en envoyant par SMS le mot « **VIBRATION** » au 7 14 15 (3x75cents+ prix SMS).

Après prise en compte du SMS de participation, par retour d'SMS, la Radio demandera aux participants de renseigner les informations suivantes : prénom, nom, code postal, date de naissance, email et âge. Ces informations seront communiquées par SMS (7 14 15).

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots. La participation n'est valide qu'à la réception d'un SMS en retour, accusant réception et prenant en compte le SMS d'inscription.

### Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

### Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio VIBRATION, disponible à l'adresse suivante : <https://www.vibration.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.